

# Les enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques

---

Présentation au Cnis

Commission Cnis « *Entreprises et stratégies de marché* » du 29/09/2017 (Bercy)

**Marlène Bahu**

Insee, DSE - Division Services



# Les statistiques sur le tourisme

---

1 – Réponse au règlement européen

2 – Présentation des enquêtes de fréquentation des hébergements collectifs touristiques

- Les thèmes abordés
- La qualité de l'enquête
- La diffusion des données

# Le règlement européen

---

Règlement européen n°692/2011 avec 2 dimensions :

- **L'offre et la fréquentation des établissements** touristiques
  - Données **mensuelles** au niveau national sur le taux d'occupation, les arrivées et nuitées (résidents / non résidents)
  - Données **annuelles** sur
    - les capacités et le taux d'occupation par région NUTS2
    - les arrivées et nuitées par pays d'origine
- La **demande** des clients (⇒ Enquêtes DGE-BdF)

Données sur les **résidents** :

- Ventilations par durée et destination des voyages touristiques à motif personnel
- Ventilations par raisons principales de la non-participation à des voyages touristiques pour des motifs personnels pendant l'année de référence
- Ventilations des dépenses des résidents lors de leurs voyages

# Les enquêtes Insee sur l'offre et la fréquentation des hébergements collectifs touristiques

---

- ◆ Enquêtes réalisées par l'Insee depuis les années 80 dans les hôtels, puis étendue aux autres catégories
- ◆ 3 questionnaires adaptés :
  - **Hôtels**
  - **Campings** (hébergements de plein air)
  - **Autres hébergements touristiques collectifs** (appart-hôtels, villages de vacances, etc.)
- ◆ Périodicité mensuelle (tous les mois, sauf pour les campings, seulement d'avril à septembre)
- ◆ Questionnaire papier + saisie en ligne + collecte centralisée auprès de quelques enseignes

# Thèmes de l'enquête (1) : caractéristiques des hébergements

---

- ◆ **Identification** de l'établissement (nom, Siret, adresse)
- ◆ Appartenance à une **chaîne**/indépendance
- ◆ **Classement** officiel Atout France
- ◆ **Capacité** en hébergements (chambres, appartements, emplacements de campings, dortoirs, etc.)
- ◆ **Dates d'ouverture** dans l'année

# Thèmes de l'enquête (2) : occupation et caractéristique de la clientèle

---

- ◆ Occupation des hébergements, jour par jour
- ◆ Nombre d'arrivées et de nuitées, par pays d'origine :
  - Liste de 28 pays européens (obligation Eurostat) + principaux pays + regroupements des autres pays
  - double comptage de la fréquentation
  - des nuits X logement (les professionnels raisonnent en taux de remplissage)
  - des nuits X voyageur (nuitées)
- ◆ Nouveauté 2017 (en cours d'expertise pour les hôtels) : chiffre d'affaires HT du mois

# Qualité des enquêtes

---

- ◆ **Parc d'hébergements collectifs** mis à jour en continu
- ◆ **Taux de sondage élevé (70 %** des établissements ouverts), permettant des **exploitations à un niveau local fin** pour répondre aux besoins des partenaires locaux
- ◆ **Taux de réponse moyen de 75 % pour les hôtels** (un peu moins pour la répartition par nationalité)
- ◆ De premiers **résultats** diffusés à M+35 jours et des résultats définitifs à M+60 jours

# Diffusion des données

---

## ◆ Mensuellement

- Mise à disposition des **séries** sur Insee.fr
- Transmission à **Eurostat**
- Envoi de résultats aux hébergements participants

## ◆ Trimestriellement publication de l'*Informations Rapides*

## ◆ Semestriellement publication des **bilans de saison** d'hiver et d'été (yc avec des études régionales)

## ◆ Annuellement, un bilan commun avec la DGE

## ◆ Des études plus **structurelles** comme :

- « En 2014, une chambre d'hôtel sur deux appartient à une chaîne »
- « Le tourisme en Europe en 2015 »
- « Les campings, un confort accru une fréquentation en hausse »

---

# Merci de votre attention

## Avez-vous des questions ?



**Marlène Bahu**

Division Services

01 41 17 64 63

[marlene.bahu@insee.fr](mailto:marlene.bahu@insee.fr)

**Insee**

Direction Générale – Direction des Statistiques  
d'Entreprise

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

 [@InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)